



VILLE D'ANDENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre  
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins  
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine-DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien-LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie-ELSEN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux  
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

-----

**4.7 OBJET : RCCR - ANDENNE : site du Bois des Dames, 65 - Remplacement des zones d'évitement striées en vis-à-vis par un dispositif ralentisseur de type sinusoïdal**

**Le Conseil communal,**

En séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement ses articles L 1122-20, L 1122-26 § 1<sup>er</sup> et L 1122-30 alinéa 1<sup>er</sup> ;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la Tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun, dont les dispositions ont été abrogées et remplacées par l'article 89 du décret-programme du 17 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2019 du Gouvernement wallon relatif à la Tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun ;

Vu la circulaire ministérielle du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires de circulation routière et à la prise en charge de la signalisation ;

Vu que le dispositif se trouve dans une zone 30 réglementée ;

Vu la proposition du Collège communal d'adoption d'un règlement complémentaire de circulation routière d'application à la voirie communale,

- portant sur la matérialisation d'un dispositif ralentisseur de type sinusoïdal à l'entrée du site du Bois des Dames, du côté de la rue du Bois d'Heer ;
- en raison de problèmes de vitesse dénoncés par un riverain ;

Vu à ce sujet la note de synthèse explicative établie le 18 août 2022 par Monsieur Laurent DELBROUCK, Agent technique en chef auprès de la Direction des Services techniques communaux, laquelle vise l'avis du 18 août 2022 de la Direction des Services techniques communaux ;

Vu l'avis technique préalable numéro 2H1/FB/db/41910 du 20 mai 2022 de l'agent compétent de la Région wallonne ;

Vu le plan de situation ;

Vu le plan en coupe et le plan terrier ;

Vu l'objectif poursuivi d'amélioration de la sécurité ;

Après en avoir délibéré en séance publique,

A l'unanimité,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

A ANDENNE, dans le site du Bois des Dames, les zones d'évitement disposées en vis-à-vis et réduisant progressivement la largeur de la voirie, existante à hauteur de l'immeuble portant le numéro 65 ainsi que la priorité de passage sont abrogées.

**Article 2 :**

A ANDENNE, dans le site du Bois des Dames, un dispositif ralentisseur de type sinusoïdal est établi à hauteur de l'immeuble portant le numéro 65.

Cette mesure sera matérialisée par un aménagement conforme à l'arrêté royal du 9 octobre 1998 fixant les conditions d'implantation des dispositifs surélevés sur la voie publique et les prescriptions techniques auxquelles ceux-ci doivent satisfaire.

**Article 3 :**

La présente délibération sera transmise pour approbation au Service Public de Wallonie Mobilité et Infrastructures, Direction de la réglementation de la sécurité routière et du contrôle routier, via le «*Portail de Wallonie*».

**Article 4 :**

Le Conseil communal sera tenu informé de la position de l'autorité de Tutelle.

***Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.***

**Par le Conseil,**

**Le Directeur général,**

**Le Président,**

**(s) Ronald GOSSIAUX**

**(s) Philippe RASQUIN**

**Le Directeur général,**

**Pour extrait conforme,**

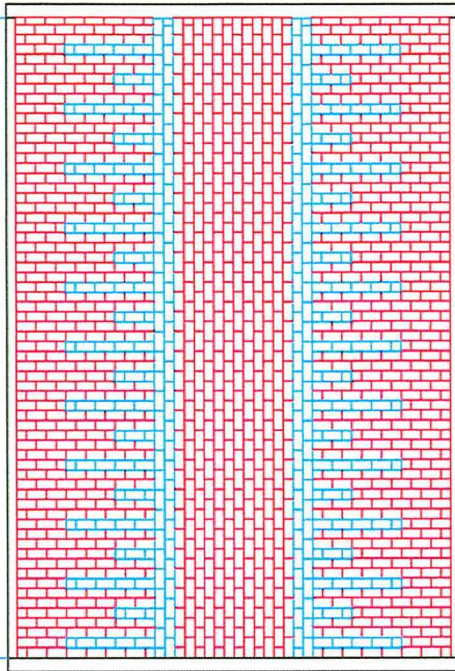
**Le Bourgmestre,**

**Ronald GOSSIAUX**



**Claude EERDEKENS**


- Pavés de teinte blanche
- Pavés de teinte rouge



Vue en plan

Y (cm)	0	0.5	1.8	3.7	6.0	8.3	10.2	11.5	12.0	11.5	10.2	8.3	6.0	3.7	1.8	0.5	0
X (cm)	0	30	60	90	120	150	180	210	240	270	300	330	360	390	420	450	480

Valeurs du profil en long

 <small>Mairie des Pontons Technicoles Place Jean Van Cau, 11 51400 Andenne</small>	<b>Aménagement d'un dispositif ralentisseur de type sinusoïdal dans le site du Bois des Dames à Andenne</b>						
	Dessiné par		Laurent DELBROUCK Agent technique en chef		Plan et profil		
	Verifié par		Eric PIRARD Directeur technique		Date	Ech.	Dossier
				05.01.2022	1/1	RCCR	1/1

